

ARRÊTÉ DU MAIRE
ST151RP2024

Objet : Numérotation Impasse des Marronniers
(Arrêté permanent).

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

Vu le Code des collectivités territoriales,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à la numérotation des immeubles existants ainsi qu'à celles des constructions susceptibles d'être édifiées le long de cette voie

ARRÊTÉ

ARTICLE I :

La nouvelle adresse est attribuée sur Impasse des Marronniers

N° de parcelle	Nom de la rue	N° de la rue
AN 54	Impasse des Marronniers	2

ARTICLE II :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brignais, à la Police municipale, au Service des Impôts, au Service du Cadastre, à l'Insee, au SDMIS et à la Poste chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mise en ligne le : **1 0 OCT. 2024**

Fait à Brignais, le 9 octobre 2024

Serge BÉRARD
Maire de BRIGNAIS


